



## DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLU-E-S CGT FINANCES PUBLIQUES AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2026

- **BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2025 ; PLAN DE FORMATION 2026**
- **DÉMÉNAGEMENT DES SDE SAINT-SULPICE ET SAINT-LAZARE**
- **CRÉATION D'UN ACCUEIL COMMUN AUX 3 SDE PARISIENS**
- **CRÉATION D'UN CENTRE DE CONTACTS AMENDES À LONGUENESSE/SAINT-OMER**

Monsieur le président,

La DGFIP vient de signer le 15 juin une convention avec la Garde nationale pour « formaliser son engagement en faveur de la réserve opérationnelle des Armées, de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale ». Amélie Verdier conclut sa publication LinkedIn en se félicitant d'offrir à ses agent.es « *une nouvelle dimension d'engagement citoyen, tout en renforçant notre attractivité* ».

En matière d'attractivité, notre DG ferait mieux de suggérer au gouvernement Macron/Lecornu que de laisser 862 000 fonctionnaires sous le niveau du SMIC n'est peut-être pas le meilleur gage d'attractivité. Que de perdre un jour de carence et 10 % de sa rémunération quand on est malade, ça peut ne pas être très attractif. Que depuis la suppression de la GIPA, couplée aux années de gel du point d'indice, des milliers de fonctionnaires, dont les grilles de rémunération sont trop courtes, demeurent plusieurs années en perdant le montant de l'inflation. Que la détérioration de la qualité du service public et des conditions de travail, des conditions de mutations, cela ne motive peut-être pas trop à passer les concours de la DGFIP ?

Ce gouvernement, qui a propulsé en 2025 la santé mentale comme grande cause nationale, continue à maltraiter ses fonctionnaires en en faisant la variable d'ajustement de la rigueur budgétaire, tout comme il continue à le faire avec les chômeurs et les personnes malades, qu'il traite en responsables directs de l'augmentation des dépenses du pays qu'il a lui-même contribué à ruiner. Le 1<sup>er</sup> juin, quelques jours avant de meurtre de la petite Lyhanna, victime d'un énième prédateur sexuel, le quotidien le Monde titrait : « *Budget : la justice et France 2030 touchés de plein fouet par le plan d'économie. Le gouvernement se prépare à geler 3,2 milliards d'euros de crédits, dont 414 millions destinés à la Justice.* ». Le ministre des Comptes publics David Amiel a confirmé au journal le Parisien la ligne gouvernementale le 9 juin : « *Il faudra continuer à renforcer les moyens de la justice en 2027. Mais notre priorité reste la maîtrise des dépenses publiques* ».

Quelques semaines après le vote d'une rallonge de 36 milliards d'euros au budget de la loi de programmation militaire 2025-2030, on comprend où sont les priorités de notre gouvernement.

Monsieur le directeur entrant, dans votre message de prise de fonction à la DRFIP, vous indiquez : « *Je souhaite d'abord placer cette prise de fonction sous le signe de la continuité des orientations déjà tracées. La direction dispose d'un projet stratégique pluriannuel, élaboré sous la direction d'Hugues Bied-Charreton et finalisé pendant l'intérim de Frank Mordacq. Fruit d'un travail collectif, ce projet stratégique doit désormais être mis en œuvre résolument car il est porteur de sens, de simplifications et d'efficacité pour notre direction. Il se déploiera dans le même esprit d'association des services et des instances sociales.*

*Je souhaite ensuite donner la priorité à l'accompagnement de la communauté professionnelle et humaine que forme la DRFIP 75, avec des défis d'attractivité, de formation et d'amélioration des conditions de vie au travail notamment. Le soutien des cadres, la qualité du dialogue social, l'attention aux équipes seront des préoccupations constantes.* »

Sur la qualité du dialogue social, si vous vous inscrivez dans les pas de vos prédécesseurs, pour notre part, à la CGT, cela ne peut que nous inquiéter. En effet, nous n'avons pas la même notion du dialogue social à la DGFIP et à la DRFIP.

Sur l'amélioration des conditions de travail en particulier et sur l'ensemble des sujets, la CGT jugera les faits, mais nous serons là pour vous rappeler les revendications légitimes de nos collègues. Force est de

constater que les premiers signes sont très négatifs puisque vous vous réfugiez derrière une réglementation totalement inadaptée à la canicule que nous vivons pour refuser de soulager réellement la pénibilité vécue par nos collègues en mettant en place la journée banalisée.

Enfin sur le plan stratégique pluriannuel, nous avons demandé qu'il soit présenté dans sa globalité en CSAL ce qui nous a été refusé par son auteur. Nous réitérons notre demande, une présentation parcellaire ne saurait nous satisfaire, car ce plan concerne toutes les missions et tous les métiers et aura un impact sur l'ensemble de la chaîne de travail.

## **BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2025 ; PLAN DE FORMATION 2026**

En préambule à cette déclaration liminaire, la CGT Finances publiques Paris tient, comme de coutume, à remercier les collègues de la division « formation professionnelle » pour leur engagement et leur professionnalisme, malgré les bâtons que vous leur mettez dans les roues, comme à bien d'autres services d'ailleurs. Elle se félicite que de nombreux collègues du réseau continuent à y participer malgré les barrières mises par certains chefs de service qui refusent de les libérer.

Nous remercions également les collègues pour la qualité des documents produits qui permettent pour une fois d'avoir une véritable analyse du sujet.

La CGT rappelle que la formation professionnelle est un investissement sur l'avenir. Chaque agent doit pouvoir bénéficier librement et pleinement du droit à la formation. Ce droit ne doit pas être altéré par les coupes budgétaires que nous subissons dans l'exercice de toutes nos missions et de nos droits individuels

Par ailleurs, les agents font à nouveau état de la difficulté d'obtenir leurs formations par le biais de SEMAFOR et du manque de retour quand ils ne peuvent suivre une session. De plus, ils nous font remonter un manque d'information de chefs de service sur l'intégralité des formations métiers qu'ils devraient suivre.

Comme les années précédentes, la CGT Finances publiques réaffirme son attachement aux formations en présentiel, trop souvent remplacées par des e-formations. Celles-ci comportent des écueils difficiles à contourner : manque d'échanges avec un formateur ou d'autres participant.es, isolement et individualisation de la formation, durée de temps de réalisation sous-évaluée... C'est peut-être dans ces écueils qu'il faut chercher l'explication du taux d'absentéisme aussi énorme. Et encore, on peut être décompté comme présent en n'ayant suivi que la moitié de l'e-formation.

Concernant la formation « *les fondamentaux du management* » à destination des cadres A, la CGT FiP75 continue de penser que les chef.fes de pôles, voire les RH, devraient vivement encourager (voire obliger) un grand nombre de cadres A/A+ qui gèrent du personnel à suivre ce stage vu le nombre de problèmes de management toxique soulevé par les collègues

En 2024 nous écrivions, et nous le répétons en 2025 : « *Mais la dégradation des moyens alloués à la ForPro n'est-elle finalement pas en lien avec la généralisation des « postes au choix » pour les A+ en 2025 (et pourquoi pas les autres catégories ensuite) qui, de fait, va empêcher la mobilité choisie (un « recruteur », puisqu'il faut dorénavant appeler un chef ainsi, préférera toujours quelqu'un d'immédiatement opérationnel plutôt que « d'investir »).* Cette crainte ne peut qu'être renforcée avec le recrutement au profil et au fil de l'eau des inspecteurs-trices.

Enfin, nous souhaitons mettre un focus sur le Compte Personnel de Formation. En effet, nous nous étonnons de la chute du nombre de demandes. En effet, les documents faisaient état de plus de 108 demandes accordées et 35 refus alors qu'en 2025 il n'y en a que 66 (toutes quasiment pour des préparations aux concours) et 6 refus. Nous nous étonnons également de noter qu'il n'y a aucun refus d'utilisation du CPF au motif « n'entre pas dans la doctrine de la DGFIP ». Alors que l'on sait que le permis de conduire par exemple est systématiquement refusé, cela signifie-t-il qu'aucun.e agent.e de la DRFIP n'a fait de demande entrant dans ce cadre ? Ou bien que vous les avez fait disparaître ? La CGT Finances publiques Paris réitère son opposition à votre interprétation beaucoup trop restrictive du CPF (« demande de formation ne relevant pas de priorités d'accompagnement de la DGFIP »), ne laissant pas la main à l'agent.e sur SON Compte Personnel de Formation.

Pour terminer sur le sujet, la CGT Finances publiques Paris vous demande quel est le budget consacré au CPF et combien de demandes ont réellement été rejetées pour ce motif.

## **DÉMÉNAGEMENT DES SDE SAINT-SULPICE ET SAINT-LAZARE ET CRÉATION D'UN ACCUEIL COMMUN AUX 3 SDE PARISIENS**

Hélas comme souvent ces déménagements sont synonymes de perte de proximité pour l'ensemble des usager·e·s qui devront se rendre rue d'UZES pour accéder aux services de l'enregistrement.

Bien que ne mentionnant aucune fusion l'accueil commun pour les trois SDE accueillera entre 175 et 290 personnes sur la matinée. Ce n'est que le début d'une fusion programmée.

Car il s'agit bien de la fusion de l'accueil avec des encaissements communs, des accès aux applicatifs des trois SDE, un planning commun ect...

Certes, un certain nombre d'usager·e·s sont les mêmes, et de ce fait la volumétrie pourrait baisser. Cependant, les usager·e·s se verront rassemblé·e·s dans un hall fortement sonore. Vous prévoyez six guichets côte à côte, ce qui provoquera inévitablement des nuisances importantes.

Cerise sur le gâteau, vous envisagez un accueil debout-assis, de crainte que les usager·e·s ne restent trop longtemps à nos guichets.

Tant la sonorité du hall que l'accueil debout dégrade une fois de plus les conditions d'accueil réservés par notre administration à ses usager·e·s.

Quant aux conditions de travail des collègues, on ne peut que regretter, ce déménagement à moindre coût puisque vous laissez des moquettes au sol, dans un contexte de réchauffement climatique et d'augmentation des allergies. La mise en place de la circulaire « BORNE » oblige les collègues à choisir entre un caisson et un vestiaire sans parler des armoires pourtant utiles au classement des dossiers papiers encore très présents en SDE.

L'allongement des temps de trajet est important pour la plupart des collègues même s'il ne se compte qu'en minutes, cela viendra s'ajouter et prendra encore sur le temps de vie personnel et provoquera stress et fatigue.

Enfin nous n'avons pas eu communication du protocole définissant les modalités de pilotage et de l'organisation de l'accueil commun bien que nous l'ayons demandé par message du 2 juin 2026.

## **CRÉATION D'UN CENTRE DE CONTACTS AMENDES À LONGUENESSE/SAINT-OMER**

Ce projet s'inscrit dans le cadre du NRP et de la démétropolisation. Cette création ne répond pas au besoin de proximité ni pour les usagers de Paris ni pour les usagers du Pas-de-Calais. La revendication de la CGT demeure la réouverture de l'accueil physique des trésoreries amendes avec les moyens garantissant la sécurité des usagers et des agents.

Sur les documents que vous nous avez fournis, nous constatons une fois de plus qu'ils ne sont pas complets. Ainsi, vous ne produisez pas la convention conjointe signée entre la DRFIP 75 et la direction du Pas-de-Calais. Pourtant ce document est essentiel puisqu'il prévoit le périmètre d'intervention du centre de contact, le pilotage, les échanges et les liaisons avec les trésoreries amendes parisiennes. La CGT vous a demandé le 2 juin dernier la communication de cette convention. Vous ne l'avez pas transmise aux élu.es du personnel les empêchant de fait d'avoir une information complète pour pouvoir se prononcer sur la création de ce service.

S'agissant de la question des effectifs, à l'instar des antennes et autres centres de contacts déjà imposés par l'administration, le centre de contact du Longuenesse/Saint-Omer devra fonctionner avec des agentes et agents en premières affectations et des contractuels.

Nous pouvons légitimement nous inquiéter du manque de « sachants » affectés dans ce service pour l'exercice des missions. Cela risque de mettre les collectifs de travail en difficulté.

Par ailleurs, vous dites que la création du CC amendes est assuré sans transfert d'emplois depuis la DRFIP 75. Qu'est-ce qui nous garantit que vous n'allez supprimer des emplois à terme, d'autant plus facilement que les missions des trésoreries sont réalisées par des contractuels ?